

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Michel HATTAT, Dorinda DA SILVA, Frédéric SAINZ, Marie CARTEL DEHAN, Florence CACHARD.

Absente ayant donné pouvoir :

Nathalie ARNOULD ayant donné pouvoir à Jacques JESSON.

Absent excusé : Marc JOUREAU.

Secrétaire de séance : Stéphane MAYET.

Date de convocation : 15 mai 2018.

Monsieur Jacques JESSON demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de mettre à l'ordre du jour un point supplémentaire, à savoir :

- La subvention DETR et la sollicitation au contrat de ruralité.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent cette modification d'ordre du jour.

## **N°2018-19 : Convention de la mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements des données à caractère personnel à la loi informatique et libertés et à la réglementation européenne (RGPD)**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000.00 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

Le CDG 54 propose, en conséquence, des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. Il peut donc accéder à la demande d'accompagnement de la collectivité.

Une convention est établie pour formaliser cette prestation payante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'adhérer** à cette prestation proposée par le CDG 54,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **N°2018-20 : Appui à la mise en œuvre de l'agenda accessibilité EPI conseil**

Monsieur Jean-Philippe BROCHET, adjoint, informe les membres du conseil municipal qu'il est souhaitable de faire appel à un prestataire extérieur afin de mettre en œuvre l'agenda accessibilité. La société EPI Conseil se propose de réaliser cette mission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Donner** mission à la société EPI Conseil pour réaliser cette prestation,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **N°2018-21 : Avenants 1 construction d'une maison de santé pluridisciplinaire**

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'établir des avenants relatifs à la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire :

### LOT 1 « Terrassement-VRD-Espaces verts » : Société Boituzat – Avenant plus-value n°1

Le décapage de terre végétale sur emprise du bâtiment, fouille en excavation pour l'emprise du bâtiment et le remblaiement ont été réalisés par la Société Boituzat et non par la société Bâtiment associé ce qui entraîne une plus-value.

Plus-value : + 22 989.00 € HT + 27 586.80 € TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

- **168 996.00 € HT initialement prévu à 191 985.00 € HT.**

### LOT 2 « Gros Oeuvre » : Société Bâtiment associé – Avenant moins-value n°1

Le décapage de terre végétale sur emprise du bâtiment, fouille en excavation pour l'emprise du bâtiment et le remblaiement ont été réalisés par la Société Boituzat ce qui entraîne une moins-value.

Moins-value : -34 698.01 € HT - 41 637.61 € TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

- **736 000.00 € HT initialement prévu à 701 301.99 € HT.**

Après en avoir délibéré, et vu les conditions évoquées,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **autorise** le Maire à signer l'avenant en plus-value avec la société Boituzat (lot 1) et l'avenant en moins-value avec la société Bâtiment associé (lot 2) dans les dispositions ci-dessus énoncées.

## **N°2018-22 : Décisions modificatives**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits supplémentaires suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.*

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses

**Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
	023		76 320.00 €	

## INVESTISSEMENT

Dépenses

**Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	21571	ONA	+ 76 320.00 €	Achat d'un merlo

Recettes

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
	021		76 320.00 €	

### **N°2018-23 : Choix du maître d'œuvre construction d'une maison de santé pluridisciplinaire**

Le Maire informe le conseil municipal que la maison de santé pluridisciplinaire va être réalisée. Après examen, l'agence d'architecture O. JAMAR & Associés à Châlons-en-Champagne est proposée comme Maître d'œuvre pour le suivi de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de retenir l'agence d'architecture O. JAMAR & Associés,
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

### **N°2018-24 : Subvention DETR – sollicitation contrat de ruralité**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention a été attribuée à la commune au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – programmation 2018 pour un montant maximum prévisionnel de 250 000.00 €.

Il informe également le conseil municipal que la commune pourrait être éligible au contrat de ruralité. Un dossier sera constitué et déposé au service compétent de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Acte** la subvention DETR attribuée,
- **Autorise** le Maire à solliciter le contrat de ruralité et à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

### Questions diverses.

- **Passage du jury villes et villages fleuris l'année prochaine : Réfléchir dès maintenant au fleurissement 2019.**
- **Prévision : Achat d'un ou deux véhicules électriques pour le remplacement du matériel vétuste.**
- **Information sur le jardin partagé mis en place à l'initiative de 4 jeunes avec l'accord de la mairie. Ce jardin se trouve derrière la halle.**
- **Information sur l'inauguration de l'exposition de la Bricolerie qui aura lieu le samedi 2 juin 2018 à 11 h 30.**
- **Remerciements des associations concernant l'attribution de la subvention 2018 (Animons Saint Martin, Club des Aînés, Joies et Loisirs, San Martin's country club et ERSM basket).**
- **Remerciement d'un habitant de Saint Martin concernant les travaux de voirie effectués dans sa rue.**
- **Information sur la réunion du mardi 22 mai 2018 avec l'ERSM basket concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle.**  
**Après discussion, les membres du conseil municipal se positionnent de la manière suivante :**
  - 4 conseillers sont pour une subvention supérieure à 5 000.00 €
  - 1 conseiller est pour une subvention inférieure à 5 000.00 €
  - 9 conseillers sont pour une subvention à 5 000.00 €
- **Information sur l'école : Nouvelle directrice à la rentrée prochaine.**
- **Information sur la crèche : Demande de mettre de la peinture sur la véranda pour l'isoler des rayons du soleil. Les travaux seront réalisés avant lundi 28 mai 2018.**
- **Suggestion : Mettre une boîte à livres dans le square Peru.**
- **Site internet : Mettre à jour les informations sur les manifestations de la commune.**
- **Information sur le marquage au sol rue de l'Abbaye.**
- **Information sur la commission école du mardi 22 mai 2018 : Résultat de l'enquête concernant l'accueil des enfants le mercredi.**
- **Dates à retenir :**
  - Concert du samedi 26 mai 2018 sous la halle,
  - Chorales du dimanche 3 juin 2018,
  - Concert « Musiques d'ici et d'ailleurs » le mercredi 4 juillet 2018.
- **Barbecue du personnel le vendredi 29 juin 2018.**

**Séance levée à 10 heures 30.**